

Préambule : Monsieur Émile Roger LOMBERTIE, Maire de la Ville de Limoges et Monsieur Philippe CALMETTE, Directeur Général de l'ARS LIMOUSIN, proposent de faire de la capitale régionale du Limousin une «ville Santé Citoyenne » qui réponde à une politique de santé publique largement concertée.

S'associent à la ville de Limoges et à l'ARS du Limousin, les partenaires qui ont souhaité s'impliquer dans ce projet novateur : Sophie VOUZELAUD, la CARSAT du Centre Ouest, la CCI du Limousin, l'entreprise LEGRAND, la Mutualité Française Limousine, le Rectorat et la banque TARNEAUD.

Comme le définit l'OMS, « la santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ». La santé de la population est interdépendante des politiques menées sur le territoire de la ville de Limoges dans les domaines de l'éducation, de la culture, de l'environnement, de la vie sociale, de l'aménagement, de l'urbanisme, des transports, de la vie économique, de la protection sociale et de l'accès aux soins. Il importe que les politiques déclinées dans ces domaines intègrent une dimension santé et que le projet de Limoges « Ville Santé Citoyenne » en devienne le socle commun sur l'ensemble du territoire communal.

Les signataires de la présente charte s'engagent à :

Article 1^{er} : Devenir des acteurs de Limoges « Ville Santé Citoyenne » en mettant en œuvre, en promouvant et en soutenant toute action qui contribue à améliorer la santé de ses habitants et à agir sur les déterminants de santé sur le territoire communal.

Article 2 : Mettre en place une gouvernance sous la présidence du Maire de Limoges pour impulser les actions initiées dans le cadre de cette charte. La coordination sera assurée par la Ville qui inscrit une mission santé dans sa nouvelle organisation.

Article 3 : Proposer, pour préserver la santé des habitants de Limoges, un ensemble d'actions dans les champs d'intervention suivants :

- La prise en compte des déterminants de santé dans les projets d'aménagements de la ville (cadre de vie, mobilité, activités économiques, logement...)
- La réduction des inégalités territoriales de santé
- L'amélioration de l'accès aux services de soins publics et privés
- L'intégration des citoyens souffrant de troubles en santé mentale
- L'accès des habitants à la vie culturelle, à la vie associative et à la vie sportive
- La garantie d'un environnement de qualité pour tous (lutte contre les nuisances sonores, qualité de l'air, espace vert...)
- Le développement des actions de promotion de la santé, de prévention et l'accessibilité aux actions d'éducation à la santé notamment sur la dimension sport/santé et sur le champ de l'alimentation en tant que Ville active PNNS.
- La participation des habitants aux décisions dans les quartiers et dans les entreprises partenaires. A ce titre la ville de Limoges s'impliquera aussi en qualité d'employeur public dans le dispositif, en fonction des moyens mis à disposition par l'ARS.

Article 4 : L'accessibilité des données concernant l'état de santé de la population sera assurée aux partenaires.

Article 5 : Les actions multi partenariales feront l'objet d'une convention qui fixera les objectifs opérationnels, les moyens mis en œuvre par chacun des signataires de la présente charte et les conditions d'évaluation.

Article 6 : Les signataires rendront compte chaque année devant la population des actions mises en place (actions, moyens et résultats).

Article 7 : Les partenaires qui souhaiteraient rejoindre la démarche « Ville santé citoyenne » pourront être intégrés à tout moment après validation des signataires.

Article 8 : Cette charte engage les signataires dans la mise en œuvre des actions entrant dans les champs définis à l'article 3 sauf dénonciation par l'un des signataires avec un préavis de 6 mois.



Signatures and logos of the signatories:

- Sophie Vouzelaud
- CARSAT Centre Ouest
- Banque Tarneaud
- Ville de Limoges
- L'Assurance Maladie Centre Ouest Service Social
- ars Agence Régionale de Santé Limousin
- CCI LIMOGES HAUTE-VIENNE
- legrand
- MUTUALITÉ FRANÇAISE LIMOUSINE
- académie Limoges
- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
- MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE